



## Demande de remboursement d'IJSS par l'employeur au cours d'un accident.

Par **Chamechaude**, le **08/07/2025** à **20:42**

Bonjour,

Je suis en accident de travail.

Mon salaire de référence comportait une indemnité qui m'est versée tous les mois quand je travaille.

Après 6 mois d'arrêt, cette indemnité ne m'est plus due.

Ainsi, le montant mensuel total de mes IJSS versé par la CPAM est supérieur à mon salaire mensuel depuis le 7 ieme mois.

Mon employeur me demande de lui payer la différence.

Est-ce normal ?

Par **miyako**, le **10/07/2025** à **17:10**

Bonjour,

**Quand les indemnités journalières sont supérieures ou égales au salaire net d'activité, le salarié doit percevoir le montant des indemnités journalières. Il n'y a pas à calculer d'alignement sur paie.**

L'employeur ne peut pas demander le remboursement d'un trop perçu sur des IJSS qui lui ont été versées par subrogation, il doit verser la totalité des IJSS perçues ; même si le montant total est supérieur au salaire net .

**Cordialement**